

■ ASSAINISSEMENT

Rejets toxiques : la vigilance s'impose

Une récente analyse des boues de notre station d'épuration révèle la présence de fluoranthène, un composé cancérigène d'origine pétrolière.

SPÉCIAL
DOSSIERS
MUNICIPAUX
Voir pages 5 et 6



Le Journal n° 9 (nov. 2008) attirait l'attention des Auzetans sur les difficultés rencontrées par notre station d'épuration.

NON BIODÉGRADABLES

A l'époque, il s'agissait d'informer qu'avec l'augmentation du nombre d'habitants permanents, le système actuel atteignait ses limites. Parmi les solutions préconisées, et qui demeurent d'actualité, l'agrandissement des plans d'eau, l'installation en amont d'un décanteur-digesteur (nécessitant un entretien régulier, donc l'emploi de personnel) et la plantation de roseaux.

Enfin, comme on retrouvait dans la première lagune des déchets non biodégradables, de type lingettes, perturbant le fonctionnement du dispositif, appel était lancé pour que ce genre de déchets ne soit plus jeté dans le circuit des eaux usées.

PERPLEXITÉ

Deux ans plus tard, ce constat reste d'actualité, aucune amélioration n'a été constatée. Mais s'y ajoute un nouveau sujet de perplexité suite aux analyses pratiquées en juillet dernier dans la première lagune.

Depuis quelque temps, le curage des trois bassins semblait nécessaire, leur comblement progressif par les boues entraînant une baisse de la qualité de l'épuration.

La commune a donc commandé une étude pour connaître le taux de comblement et déterminer si ces boues pouvaient être épandues sur des prairies, leur qualité supposée pouvant se révéler bénéfique grâce à l'apport de leurs matières organiques.

Suite à un prélèvement réalisé fin juillet dans les trois bassins et une étude concernant le premier et le plus grand, le cabinet Terra Sol rendait ses conclusions fin août. Pour le taux de comblement, l'intuition était bonne : les trois bassins contiennent respectivement 31, 32 et 33 % de boues liquides. Il est donc temps d'intervenir. Sur la valeur agronomique de ces boues, le rapport se montre très favorable : « Les boues du système de lagunage d'Auzet présentent un intérêt agronomique avéré en tant qu'engrais organique à court terme. » Même résultat pour la présence d'éléments trace métalliques et organiques (ETM), inférieure aux valeurs seuils réglementaires.

HORS LIMITES

Malheureusement, il n'en est pas de même pour leur teneur en composés trace organiques (CTO). « Les teneurs des boues d'Auzet en CTO sont inférieures aux valeurs seuils définies par la réglementation pour les cas généraux, mais présentent une

teneur en **fluoranthène** supérieure à la limite fixée par la réglementation pour les cas d'épandage sur pâturages. Il est donc interdit d'épandre les boues d'Auzet sur prairies pâturées. Il est en revanche autorisé d'épandre les boues sur d'autres types de cultures sous réserve de respecter les flux cumulés autorisés par l'arrêté du 8 janvier 1998. » précise le rapport.

Enfin, le laboratoire risque une hypothèse : « Compte tenu du dimensionnement de la STEP d'Auzet, un **déversement accidentel d'une cuve à fioul dans le réseau d'assainissement**, même léger, peut avoir été la cause de la dégradation de la qualité des boues d'Auzet en raison de l'inexistence du phénomène de dilution. »

CONSÉQUENCES

Ce déversement, réel ou non, accidentel ou non, a également pour corollaires le transfert du produit toxique dans les eaux de la Grave et des dépenses supplémentaires pour assurer le suivi de cette pollution.

En conséquence, le Conseil municipal :

1. a fait procéder à une nouvelle analyse le 14 octobre dernier pour suivre l'évolution de la teneur en fluoranthène ;
2. demande aux Auzetans de se montrer vigilants sur ce qu'ils versent dans le réseau d'assainissement. **Tout produit chimique ou pétrolier à éliminer doit être remis à la déchetterie intercommunale en vue d'un traitement adapté.** ■

DERNIÈRE MINUTE

Les résultats du dernier prélèvement indiqueraient une dilution importante du produit en cause qui pourrait abaisser son taux sous la valeur seuil. A suivre.

→ LE FLUORANTHÈNE, UN COMPOSÉ CANCÉRIGÈNE

Mais qu'est-ce que le fluoranthène ? Le rapport nous l'apprend : « Le fluoranthène est un hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP) dans la structure duquel on distingue un naphthalène qui, lié à un benzène par deux liaisons simples, forme avec celui-ci un cycle pentagonal. Le fluoranthène est un composé cancérigène. Les principales sources de HAP sont la combustion de carburants fossiles (pétrole ou charbon), les feux de forêts, la production du gaz, les usines de traitement du bois, les gaz d'échappement automobile et l'incinération de déchets. Or, de par leur nature hydrophobe, les HAP sont adsorbés dans la matière organique et se retrouvent ainsi concentrés dans les boues d'épuration. »

Débats et principales décisions

De mai à octobre 2010, le Conseil s'est réuni cinq fois.

■ 25 mai

• **Voirie communale** - Le Conseil arrête la liste des travaux pour 2010 et, suite à la suppression de la Voirie des compétences de la communauté de communes, accepte la proposition de cette dernière de créer un groupement de ses huit communes pour les commandes de travaux routiers.

• **Gîte communal du Cubertin** - Parvenu au terme du contrat de trois ans liant la commune et les gestionnaires, le Conseil décide de proposer à ces derniers un contrat intermédiaire, courant du 1^{er} juin au 31 décembre, afin de repartir sur de nouvelles bases le 1^{er} janvier 2011. Montant du loyer pour cette période : 1000 €

• **Budget Eau** - Le Conseil décide que l'augmentation des taxes perçues par l'Agence de l'Eau en 2010 se verra répercutée sur les cotisations des pétitionnaires.

■ 29 juin

• **Arboretum du Cubertin** - Le marché de l'entretien de l'arboretum est attribué à l'entreprise Y. Borel pour 485 € HT. Par ailleurs, M. Marc Droulier, un des premiers clients du gîte du Cubertin, propose de remplacer les panneaux en bois présentant chaque arbre par des pierres sculptées. A cette fin, M. Droulier souhaite organiser un stage en 2011, au gi'è de la Gélinothe. Si elle accepte cette action bénévole, la commune devra consentir à l'achat de petit matériel. Le Conseil donne son accord.

• **Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone (SMAB)** - Située sur le bassin versant de cette rivière, la commune a l'obligation d'adhérer à cette structure. C'est aussi son intérêt. Le Conseil donne son accord.

• **Commission consultative « Création d'une salle communale »** - Le Conseil prend acte des conclusions des travaux de la commission remises par le conseiller rapporteur. Il exprime sa satisfaction pour la qualité de la réflexion et des suggestions des participants. (Voir ci-contre et p. 5)

■ 17 août

• **Avenant annuel à la convention de participation aux frais des repas scolaires** avec la commune de Seyne - Le montant s'élève à 6 249,12 € (2,77 €/repas/enfant, moitié à la charge de la commune, moitié à celle des parents). A noter une augmentation de + 12 % (2,47 € l'an passé) pour une prestation de qualité.

• Le Conseil étudie la requête de neuf Auzetans demandant au maire **d'avancer avant le Moulin les panneaux d'entrée et sortie nord du village** afin que la vitesse maximum de 50 km/h soit respectée à cet endroit. Au terme d'un débat, le Conseil décide de demander l'avis des services techniques du Conseil général et de se faire préciser le cadre réglementaire.

• **Fête des Monges 2010** - Le maire tire le bilan de la fête des Monges (31 juillet) organisée par la commune (ambiance musicale, concert à l'église, 210 repas servis) et des travaux de la deuxième tranche de la calade du Serre par le chantier de jeunes de l'APARE (voir ci-contre). Le Conseil exprime sa satisfaction.

■ 24 septembre

• Suite à une suggestion du nouveau trésorier, le Conseil décide d'utiliser de récentes dispositions offertes aux communes pour **placer la somme de 100 000 €** sur un compte à terme durant la durée réglementaire maximale (12 mois).

• **Rapport d'étude sur la bathymétrie des trois bassins de la station d'assainissement communale** - Le maire souligne la présence de fluoranthène (produit pétrolier) dans les analyses, supérieure aux normes acceptables pour un épandage sur prairies. Les conséquences financières pourraient être importantes pour la commune. (Voir article p. 1)

EN BREF...



PH. PIU

■ Calade du Serre : questions sur la 3^e tranche

La deuxième tranche de la calade du Serre a été réalisée comme prévu en juillet-août par un groupe de jeunes sous la direction d'un cadre de l'APARE (photo ci-dessus). Mais pour la troisième et dernière tranche, rien n'est joué. Le programme pluri-annuel franco-italien ALCOTRA qui assurait 80 % du financement étant arrivé à son terme, il faut trouver une autre source de soutien. Coût pour la commune : 5 000 €

■ La commission « Salle communale » préconise une jauge de 100 personnes

La commission consultative s'est réunie pour la seconde fois le 27 mai en mairie. A l'ordre du jour : le programme du projet (capacité d'accueil, plans, équipements), le mode de gestion et l'ébauche du règlement intérieur.

La capacité d'accueil est fixée à 20 personnes pour la pièce réservée aux activités auzetanes et à 100 personnes pour la salle des fêtes (repas et dancing). La commission n'a pas tranché sur le mode de gestion de l'espace auzetan, la location de la salle des fêtes relevant du secrétariat de mairie, voire d'un élu. Une proposition de règlement intérieur est amendée sur plusieurs points et la commission a validé les résultats du sondage proposé par le rapporteur sur les activités envisagées dans ce futur lieu de convivialité.

Les comptes-rendus des deux réunions et une synthèse remise au Conseil municipal sont disponibles en mairie.

• **Salle communale** - Un premier dossier a été monté par l'Association des communes forestières du 04. Composé du cahier des charges et du programme, il s'accompagne des procédures réglementaires en vigueur et de préconisations pour faire aboutir le projet. Le Conseil en prend acte. (Voir article p. 5)

• **Maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de l'aire de pique-nique** - Une esquisse, réalisée par M. Guillaume Carlan (géomètre à Digne), est présentée au Conseil par le maire pour avis. Plusieurs observations sont émises. (Voir article p. 5)

• **Déplacement des panneaux d'agglomération nord** - Sollicitée par le maire, la réponse du chef de la Maison technique de Barcelonnette est peu encourageante, voire négative. Par ailleurs, le cadre réglementaire impose des conditions draconiennes pour l'installation de ralentisseurs (obligation d'une zone 30 km/h, etc.). Le Conseil conclut à l'impossibilité d'accéder à la demande des pétitionnaires qui recevront chacun un courrier du maire.

■ 25 octobre

• **Abattement sur la part communale de la taxe d'habitation** - Le Conseil choisit de maintenir en vigueur le taux de 0 % pour l'abattement général à la base de la TH communale. (Voir article p. 3)

Les procès-verbaux des réunions du Conseil municipal sont consultables en mairie.

La réforme de la TP induira une (légère) hausse de la TH en 2011

La nouvelle ventilation de la Taxe d'habitation (TH) ne sera pas totalement indolore pour le contribuable.

La réforme de la **Taxe professionnelle** (TP) et son corollaire, les compensations aux collectivités perdant des ressources, s'accompagnent d'une réorientation de la **Taxe d'habitation** (TH) au bénéfice du « bloc communal » (commune et communauté de communes) et au détriment des Départements.

Les nouvelles règles entraînant des conséquences sur le montant de la TH d'une résidence principale, les conseils municipaux et les intercommunalités étaient appelés à se prononcer sur leurs taux d'abattement (général à la base, personnel à la base, spécial à la base et spécial handicapé) avant le 1^{er} novembre.

Pour en savoir plus, Denis Palisse, conseiller municipal, a rencontré les services fiscaux dignois afin d'effectuer une simulation qu'il a ensuite présentée au Conseil municipal avant sa délibération. En voici les grandes lignes.



seules résidences principales, actuellement de 0 %), le gain instantané pour Auzet serait :

- abattement 0 % : 7 158 €
- abattement 5 % : 6 900 €
- abattement 10 % : 6 639 €
- abattement 15 % : 6 381 €

Mais le nouveau Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) reprend, en différé, ce montant pour le redistribuer aux communes qui ont perdu des ressources avec la réforme de la Taxe professionnelle. En résumé, la commune ne

gagne rien et ne perd rien.

2. Conséquences pour le contribuable (32 résidences principales à Auzet)

- La montant de la TH va un peu augmenter selon le vote d'abattements décidés par le Conseil municipal.

- De combien ? Le calcul est un peu compliqué, mais le résultat est le suivant : si on vote un abattement général à la base de 0 %, l'augmentation de la TH par foyer fiscal serait comprise entre 13 et 30 € ; si l'on vote un abattement de 5, 10 ou 15 %, l'augmentation de TH serait légèrement plus faible.

La délibération du Conseil municipal

Compte tenu du fait que l'augmentation est relativement modérée, même sans abattement à la base ; que notre taux de TH se situe dans la moyenne du canton ; que la valeur locative moyenne à Auzet est une des plus faibles des huit communes de la CCPS, le Conseil municipal a décidé et voté de ne rien changer aux abattements en vigueur jusqu'à présent, à savoir :

- 0 % d'abattement général à la base
- 10 % pour charges de famille, 1 et 2 personnes
- 15 % pour charges de famille, 3 personnes et plus

N.B :

1. Il n'a pas été dénombré de personnes handicapées dans la commune (source : Service des Impôts).
2. L'assemblée communautaire (CCPS) du 22 octobre avait pris la même décision concernant l'abattement général à la base.

Synthèse des conséquences de la suppression de la part départementale de la Taxe d'habitation (TH) à partir de 2011

- Avant 2011, la TH se répartissait de la façon suivante :
 - 6,86 % pour la Commune d'Auzet
 - 5,53 % pour le Département
 - 0,94 % pour la Communauté de Communes (CCPS)
- A partir de 2011, l'ex TH du Département se répartira entre Auzet et la CCPS (environ 5 % pour Auzet et 0,53 % pour la CCPS) ; les nouveaux taux de TH applicables deviennent :
 - Auzet : $6,86 + 5 = 11,86$ %
 - Com Com : $0,94 + 0,53 = 1,47$ %

1. Conséquences pour Auzet

- La commune va donc toucher plus d'argent car son taux passe de 6,86 à 11,86 %.

Selon le vote d'abattements décidés par le Conseil municipal (il s'agit surtout de l'abattement général à la base concernant les

■ CARNET

■ MARIAGE

Alain Giraudo et Jacqueline Calvayrac (col du Fanget), le 3 août en mairie d'Auzet

Le Conseil municipal leur présente ses félicitations.

■ DÉCÈS

- **Viviane Lombard**, le 10 février à Sisteron, à l'âge de 51 ans
- **Jean-Laurent Audemar**, le 21 février à Oraison, à l'âge de 70 ans
- **Léa Auzet**, née Audemar, le 27 juin à Seyne à l'âge de 88 ans
- **Gaston Isoard**, le 8 juin à Digne, à l'âge de 86 ans
- **Irène Isoard**, née Audemard, le 24 octobre à Digne, à l'âge de 96 ans

Le Conseil municipal présente aux familles ses condoléances attristées.

👁️ A notre doyenne

On va pas refaire presque un siècle... Irène, tu étais née en 1914 au quartier du Chapelenc. Ta maman t'a quittée alors que tu n'avais que 11 ans. Mariée avec Michel, natif d'Auzet, tu as grandi et vieilli dans ce village où vos amours ont engendré deux enfants, Max et Andrée, puis sont venus petits enfants et arrière petits enfants... Tu avais un grand cœur et il était agréable de causer avec toi sur le banc du Serre. En nous quittant, une grande page de l'histoire d'Auzet s'est envolée. Je garderai une place là.
Michelle Isoard

ORDURES MÉNAGÈRES

RAPPEL

La place des « encombrants », notamment des cartons de grande taille, est en déchetterie à Seyne

Ni dans, ni à côté des conteneurs

S'il vous est impossible de transporter vos encombrants, contactez la mairie.

Mairie : 04 92 35 20 39

Déchetterie intercommunale :

04 92 35 32 79

Les trois temps forts de la saison estivale

La fête du massif des Monges, organisation communale ; les animations proposées autour du marché hebdomadaire, organisation associative, et le repas « bison » concocté par la Ferme Béridon, organisation privée, auront marqué cet été auzetan.

SUR LES PELOUSES DU CUBERTIN

Le succès ininterrompu de la fête du massif des Monges repose sur un triptyque marche-musique-dîner. Chaque année, une dizaine de randonnées converge vers l'une des cinq communes du cœur du massif qui organise l'animation musicale et un dîner à base de produits locaux.

Le tour d'Auzet étant venu, rien n'avait été négligé pour accueillir dignement nos quelque 200 « invités » : apéritif musical sur les pelouses de l'arboretum du Cubertin, concert a cappella de chants des Balkans pour lequel – hélas – l'église s'est révélée trop petite, nouvel apéritif dansant (avec un nombre de danseurs record sur une fête des Monges !) et dîner de qualité. Enfin, une première dans le canton : vaisselle, couverts, serviettes et même nappes biodégradables furent ensuite déposés sous sac poubelle bio à la déchetterie intercommunale dans la benne des déchets verts. Zéro déchet ultime donc, pour un coût tout à fait raisonnable.

Au terme de cinq jours de travail non stop, le responsable de l'organisation pouvait saluer :

- le professionnalisme de **la Fontaine de l'Ours** qui a assuré les 210 repas (ah, cette soupe de petit **épeautre** !), les apéritifs dansants avec le soutien de quelques « pointures » venues de Seyne, Montclar et Digne ; géré les rapports avec les artistes lyonnaises ; prêté son minibus pour assurer la logistique. Lorsque l'on peut compter sur une telle équipe et de telles compétences, tout devient plus facile.

- la mobilisation **d'une vingtaine de bénévoles**, largement suffisante pour un tel événement. Parce que sans eux rien n'eût été possible, qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Un seul petit « couac » tout de même : contrairement aux villages voisins, à Auzet les bénévoles se mobilisent tardivement. C'est idéal pour compliquer la tâche des organisateurs et créer des situations ambiguës, nuisibles à la qualité de la prestation... De ce côté, il nous faudra progresser.

DES THÈMES QUI ONT FAIT LE PLEIN

Le marché estival, sur la placette de la boulangerie, a franchi une nouvelle étape cet été. D'abord par le nombre et la qualité



Fête des Monges : à la fin du dîner, un bal s'organise spontanément



Animations du marché dominical : travaux pratiques pendant l'atelier « Comment ménager son dos »

des produits proposés, ensuite par la diversité des animations organisées chaque dimanche.

Création d'objets sonores et de jouets, balades à dominante botanique (plantes sauvages comestibles), naturaliste (les papillons), bruit'sonnière (une spécialité de la Fontaine de l'Ours), architecturale (l'habitat auzetan), voire médicale (comment ménager son dos) : autant de thèmes présentés par des professionnels ou des amateurs éclairés qui ont fait le plein. Un succès à porter au crédit de l'association **Vallées du Bès**.

RECORD DE PARTICIPATION POUR LE REPAS « BISON » DE LA FERME BÉRIDON

Avec 400 repas servis selon les organisateurs – nous n'avons pas les chiffres de la police :-)) – la **ferme Béridon** a frappé

très fort en ce dimanche 1^{er} août. Il s'agit certainement d'un record à Auzet. Un bison d'Amérique issu du parc anima-

lier de la ferme était au menu. Au terme d'une nuit de cuisson et de découpe, le ruminant était présenté aux convives, ravis.



LES DOSSIERS EN COURS

Sous maîtrise d'œuvre de la Commune ou de la Communauté de Communes du Pays de Seyne, ils concernent tous les Auzetans. Mais ils demeurent des **projets** tant que leur financement n'est pas assuré.

✓ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Pôle d'activités de pleine nature du Fanget

Compétence : Communauté de Communes du Pays de Seyne

Exposé dans le dernier bulletin d'information de la Communauté de communes, ce projet a pour but de faire vivre tout au long de l'année une petite structure d'animation et de restauration dans et à partir des locaux appartenant à la commune de Seyne au col du Fanget. Les activités proposées se situeront, pour l'essentiel, sur le territoire d'Auzet. Ce nouveau pôle complètera en la diversifiant l'offre touristique du territoire communautaire.

Confiée à un comité de pilotage, cette réalisation sera conduite sur trois ans. Sous la responsabilité des maires de Seyne et d'Auzet, le comité regroupe des élus communautaires, des représentants des propriétaires fonciers, des copropriétaires des deux résidences sises au col et des associatifs compétents dans les activités qui seront proposées au public.

Le financement de la première tranche de travaux, qui vise à recalibrer les espaces cuisine et accueil du bâtiment (*photo ci-contre*), sont acquis. La seconde tranche se négocie actuellement avec les financeurs.

Dans la continuité des hivers précédents, la saison de ski nordique 2010-2011 sera gérée par l'USB Ski de fond.

- **Budget première tranche** : 200 000 € - Financement : Conseil général, Région PACA, Etat (POIA, CIMA), CCPS (20 %)
- **Intérêt pour notre commune** : création d'activité et d'emploi(s), possibilité de vente de produits locaux via la restauration, diversification des propositions d'activités de pleine nature pour les hébergeurs locaux.



Circuit Retrouvance® « Massif des Monges »

Compétence : Communauté de Communes du Pays de Seyne

Ce produit touristique de randonnée résulte d'une diversification des activités de l'Office national des forêts (ONF). Il repose sur l'utilisation de maisons forestières rénovées et/ou de bâtiments neufs dédiés à cette activité. Ce dernier cas de figure concerne Auzet, Barles et Selonnet (portail d'entrée du circuit) pour s'en tenir aux seules communes de la CCPS concernées par ce projet d'écotourisme.

- **Budget** construction du gîte d'accueil à Auzet : 300 000 €- Financement : Région PACA, Etat, Union européenne, CCPS (20 %) - Date prévisible de la construction : 2011 ou 2012.
- **Intérêt pour notre commune** :
 - ce bâtiment HQE (Haute qualité environnementale), réservé prioritairement au produit Retrouvance, pourra être utilisé pour d'autres activités du même type ;
 - les prestations d'accompagnement, de restauration et de logistique pour des groupes de 12 personnes, largement ouverts sur l'international peuvent intéresser des professionnels de la vallée.

En savoir plus sur Retrouvance® : www.onf.fr/retrouvance/



Les Monges (ici, l'ascension de la face nord de Costebelle) : un massif « à mettre en tourisme »

✓ ACCUEIL ET CONVIVIALITÉ

Salle communale

Compétence : Commune d'Auzet

La construction de ce « lieu de convivialité » souhaité par de nombreux Auzetans a été décidée par le conseil municipal qui a suivi les conclusions d'une commission consultative, ouverte à tous. Les travaux de cette dernière ont permis de transmettre un programme très précis à l'Association des communes forestières du 04 qui souhaite réaliser un bâtiment « exemplaire » en matière d'écoconstruction dans le cadre de la filière Bois départementale. Les études préliminaires sont en cours.

- **Intérêt pour notre commune** :
 - création d'un lieu favorisant les échanges et les activités associatives, hébergeant une nouvelle mairie à l'étage ;
 - bâtiment illustrant le dynamisme de la commune en matière d'écoconstruction.
- A noter : la commission consultative sera à nouveau interrogée pour émettre un avis sur l'esquisse du projet.

Aménagement de l'aire de pique-nique du Graveyron

Compétence : Commune d'Auzet

Il y a quelques années à l'initiative de la municipalité et d'une association, des bénévoles ont aménagé le terrain communal situé entre la route et la rivière au quartier du Graveyron, centre géographique du village. Quelques tables de pique-nique, un espace de jeux pour les enfants et un petit bâtiment servant de buvette pour les animations ont été créés.

DOSSIERS EN COURS (SUITE)

Depuis, cet espace accueille les fêtes locales et, durant la période estivale, le pique-nique des estivants et les jeux de leurs enfants. Régulièrement, des camping-cars y font halte. Le conseil municipal souhaite aménager ce site afin d'y accueillir dans de meilleures conditions les manifestations qui s'y déroulent déjà et en accueillir de nouvelles, favoriser l'accueil des touristes et encadrer le stationnement des camping-cars.

Le cahier des charges prévoit la création d'une placette en enrobé pouvant servir d'aire de danse et de jeux, de plateau pour pièces de théâtre, expositions diverses, etc. ; d'une plate-forme kiosque en bois local pour abriter un orchestre ; d'un espace jeu de boules ; d'un muret de limite avec la propriété privée située au nord ; d'un barbecue abrité de type « finlandais ». Ces équipements s'accompagneront de l'aménagement en gradins du talus naturel pour permettre aux spectateurs de s'asseoir, de l'éclairage public du site et des travaux de VRD.

Enfin, l'installation d'une borne de services pour camping-cars (vidange des eaux usées, branchement électrique).

• **Estimation du coût des travaux :** 66 519 € HT dont le financement est sollicité dans le cadre de la Convention Espace Valléen.

LOGEMENT SOCIAL

Maisons passives

Compétence : Communauté de Communes du Pays de Seyne

Dans le cadre de sa compétence « Construction, gestion et promotion, à titre expérimental, de bâtiments à très faible consommation d'énergie », la CCPS a repris le projet de construction de la commune d'Auzet de quatre logements sociaux labellisés « Passiv' Haus ». La complexité technique et le caractère novateur nécessiteront le recours à un marché de conception-réalisation et à un mandataire qui aura en charge l'assistance générale à caractère administratif, financier et technique du projet. Un appel à candidatures en ce sens vient d'être lancé.

Dans le cadre de la convention signée en janvier 2010 entre l'Etat, la Région PACA et la CCPS, le Programme Régional d'Aménagement durable et solidaire des Alpes du Sud a retenu ce projet au titre du soutien des nouvelles activités économiques liées à l'éco-construction et aux énergies renouvelables.

• **Coût de l'opération :** 1 005 000 € HT - La CCPS vient d'adopter le plan de financement de cette opération soutenue par l'Etat (PLAI), le Conseil Général 04 et le Conseil Régional PACA. Elle complètera ces contributions par un emprunt à taux bonifié sur 40 ans auprès de la Caisse des dépôts. L'autofinancement s'élève à 70 350 €.

Plus d'info sur les maisons passives : http://fr.ekopedia.org/Maison_passive



Exemple de barbecue finlandais fermé

DERNIÈRE MINUTE

■ **Avis aux propriétaires fonciers** - M. Lemarchand, géomètre du cadastre, sera de passage en commune à partir de la **mi-novembre** afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral.

Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés.

■ **Fête de Noël des enfants et des anciens** - À l'initiative du CCAS, elle aura lieu le **samedi 11 décembre à 15 h 30**. Lieu : la Fontaine de l'Ours - Animation : équipe de la Fontaine de l'Ours

CHIFFRES

22

Le nombre de jeunes Auzetans scolarisés dont 17 à Seyne en maternelle, primaire et collège pour 2010-2011 contre 21 et 16 l'an passé.

3 €

Le coût pour l'usager d'un aller-retour Auzet-Seyne en minibus le vendredi matin, jour de marché. A utiliser sans modération

HUMANITAIRE

Des vélos pour l'Afrique (*bis repetita*)

Forts du succès de l'opération lancée le printemps dernier (voir *Le Journal d'Auzet* n° 12) avec trente bicyclettes récupérées, Robert et Josette Yonnet proposaient une nouvelle collecte avec date butoir le 30 octobre.

Les réseaux et le bouche à oreille ont bien fonctionné et, le 3 novembre, ce sont quarante vélos de tous types et dans tous leurs états que les permanents de l'association **Repérages** embarquaient à destination de Grenoble pour remise en état avant leur départ vers les sables du Burkina Faso.



Directeur de la publication : Roger Isoard
Rédaction, maquette : Michel Simon
Contact, réactions, articles, photos : mairie.auzet@wanadoo.fr